



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

OBJET : Cession de parcelles à la société Barbazanges Tri Ouest – Zone HORIZON à CHATEAUBRIANT

EXPOSE

La société BARBAZANGES TRI OUEST est une entreprise familiale créée en 1905 qui propose des solutions de gestion globale des déchets. L'entreprise est implantée sur trois centres de tri et de préparation des déchets à Châteaubriant et Couëron.

L'entreprise emploie 110 personnes, elle réalise 31 M€ de chiffre d'affaires et valorise 150 000 tonnes de déchets par an issus des entreprises et des collectivités. Le recyclage des déchets qui n'ont pu être évités constitue une priorité dans le fonctionnement de l'entreprise. Depuis 2013, BARBAZANGES TRI OUEST prépare les déchets non recyclables en combustible de substitution pour leur valorisation énergétique en cimenterie.

L'entreprise a sollicité la Communauté de Communes afin d'acquérir les parcelles AX 0050 et 0052, d'une superficie globale de 2 560m² afin de pouvoir justifier de la maîtrise foncière de l'ensemble du site ex-ABRFi qu'elle projette de réhabiliter afin d'atteindre son objectif industriel de 100% de valorisation.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale de ces deux parcelles à 22 500 € H.T., par courrier 27 février 2025.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession des parcelles AX 0050 et AX 0052 au prix global de 22 500 € H.T.

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 11 mars dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société BARBAZANGES TRI OUEST ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, des parcelles AX 0050 et AX 0052 sur la commune de Châteaubriant (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;

- de valider le prix de cession des parcelles au prix global de 22 500 € H.T. ,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 27 mars 2025

La secrétaire de séance



Lucie GUERINEL

Le Président



Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20250328-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-03-2025

Publication le : 28-03-2025

Conseil Communautaire du 2



Le Président,



Alain HUNAUULT



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

ANNEXE : Cession de parcelle à la société BARBAZANGES TRI OUEST – Zone HORIZON à CHATEAUBRIANT



AR-Préfecture

044-200072726-20250328-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-03-2025

Publication le : 28-03-2025

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt mars deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X		
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Marie-Pierre GUERIN
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN			X		
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				

JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	M. Jean-Claude DESGUÉS
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	Mme Martine CHEVALIER
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Patrick GALIVEL a quitté la séance à 19h41 pendant la lecture de la délibération N°2025-033

Secrétaire de Séance : Madame Lucie GUERINEL

AR-Préfecture

044-200072726-20250328-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-03-2025

Publication le : 28-03-2025



Le Président,

Alain HUNAU